

ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITÉ DE CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DES
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES DES TERRITOIRES ET DE
LA COMMUNICATION (UFR STC)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'UFR STC,

Vu l'arrêté du 28/10/2024 portant organisation de l'élection du 26/11/2024 au conseil de l'UFR STC (collège des personnels et usagers),

Vu l'arrêté du 28/10/2024 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection du 26/11/2024 ou conseil de l'UFR STC (collège A et B),

Vu l'arrêté du 28/10/2024 relatif à la liste électorale afférente à l'élection du 26/11/2024 ou conseil de l'UFR STC (collège des usagers),

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24/10/2024.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est déclarée recevable pour l'élection des représentants des personnels au conseil de l'UFR STC prévue le 26 novembre 2024 (09H00- 17H00),

La candidature suivante :

- Collège A :

- LABORDE Aurélie.
- ROUX Jean-Michel.

- Collège B :

- BAHUAUD Myriam.

ARTICLE 2 :

Est déclarée recevable pour l'élection des étudiants (collège usagers) au conseil de l'UFR STC prévue le 26 novembre 2024 (09H00- 17H00), la liste de candidature suivante :

Liste : EGII (étudiants géographes, ISIC, IATU)

- LAUGA Zoé
- COSTE NEO
- PROCEDES Mathilde
- VASSEUR Niels
- HAMLIA Melissa
- VOIPIERRE Théo
- RAYNAUD Raphaël
- BURGER Lucie
- BORDAS Léa
- Uhel Anaïs

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR STC (Bât. G, couloir 1^{er} étage) et par voie de mise en ligne sur le site web (ENTP) de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 20 novembre 2024.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le Président,

Alexandre PERAUD.

